

Jamar: "Les mesures d'économies sont réalistes"

■ Le ministre du Budget a donné des premiers éléments de réponse à la Cour des comptes.

Encore une semaine qui s'annonce chaude pour Hervé Jamar (MR), le ministre fédéral du Budget. Depuis la fuite dans la presse de ce week-end du sévère rapport de la Cour des comptes sur le projet de budget 2015 de la "suédoise", le cabinet Jamar a travaillé d'arrache-pied pour répondre à l'organe suprême en charge du contrôle sourcilieux des dépenses publiques. "La Cour des comptes aura une réponse écrite de la part du gouvernement pour ce vendredi au plus tard", a expliqué Hervé Jamar lundi soir lors d'une conférence de presse. Un point presse au style encore fort hésitant...

Et ces hésitations techniques du ministre Jamar risquent de faire mal. En effet, le débat budgétaire va probablement être rude pour lui: ce mardi, ce mercredi et ce vendredi, les parlementaires auront l'occasion de débattre de la viabilité ou non de l'épure budgétaire fédérale pour l'année prochaine. L'opposition pourra s'en donner à cœur joie devant les caméras et dénoncer, à nouveau, les failles des chiffres du gouvernement Michel.

Pour rappel, dans son tout récent rapport, la Cour des comptes a émis de très gros doutes sur le sérieux du budget 2015. Selon la cour, il y a en effet trop peu d'informa-

tion pour tester les plans du gouvernement et les recettes prévues (l'impact réel du saut d'index, entre autres). Par ailleurs, dit la cour, de nombreux départements n'auront pas assez d'argent pour assurer les dépenses prévues, dont la Justice (lire ci-dessous) et la Défense. Enfin, la Cour des comptes estime également que les rentrées financières pour l'Etat d'une série de mesures décidées en matière financière sont peu plausibles et largement surévaluées dans le budget (notamment la contribution du secteur financier).

60 millions pour la Justice

Les critiques sont lourdes... Mais, pour Hervé Jamar, le futur budget de l'équipe Michel tient bel et bien la route. Par exemple, en ce qui concerne les créances du département Justice (136 millions d'euros, selon lui), le ministre libéral explique qu'il va débloquer dans les prochaines semaines 60 millions d'euros afin d'en honorer une partie. Par ailleurs, il existe une réserve budgétaire dite "interdépartementale" de 300 millions d'euros qui permettra dans le prochain budget de supporter des coûts supplémentaires. De même, une autre provision de 200 millions a été prévue pour anticiper d'éventuelles fluctuations économiques. Le budget 2015 serait donc "soutenable".

Sur l'intervention militaire belge en Irak et sur les moyens accordés à la Défense, le ministre MR se veut également rassurant: "En matière de Défense, il y a une provision de 100 millions qui pourra être utilisée partiellement dans le budget de l'année prochaine. Au sujet de l'intervention en Irak, les sommes ont déjà été validées pour soutenir cette opération jusqu'au 31 décembre. Si l'intervention se prolonge en 2015, le gouvernement s'engage à trouver les moyens budgétaires."

De manière plus générale, Hervé Jamar a tenu à justifier les options du gouvernement Michel: "On ne peut pas tenir deux discours à la fois. On ne peut pas nous dire que l'on fait trop d'économies et en même temps nous dire que l'Etat a un taux d'endettement trop élevé. Nous avons fait le choix de faire 70% d'économies et de chercher les 30% restant dans les recettes. La Belgique détient la médaille d'or en termes de dépenses publiques: entre 51 et 54% du PIB. Il faut donc aller de l'avant dans ce sens. Les économies décidées sont parfaitement réalistes."

F.C.

"Si l'intervention militaire belge en Irak se prolonge, on trouvera les moyens."

HERVÉ JAMAR (MR)
Ministre fédéral du Budget.

Justice: un problème de sous

Analyse
Jean-Claude Matgen

Fin juriste, le nouveau ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V) connaît les arcanes de la justice et la mentalité de ses acteurs. Le programme du gouvernement est, en la matière, ambitieux. Se dessine une approche globale de dossiers souvent complexes sur les plans technique et surtout humain. Certains choix ne plairont pas à tout le monde mais un souffle traverse la note de gouvernement et d'orientation du ministre.

Tout cela résistera-t-il au "tsunami" budgétaire que le fédéral annonce pour les

années à venir? La Cour des comptes, chiffres parfois impressionnants à l'appui, répond clairement non à la question. En 2015, les crédits de personnel vont diminuer de 4%. De quoi menacer la rémunération des agents pénitentiaires et celle des magistrats, estimée à 286,8 millions d'euros pour 2014 alors qu'un crédit de 256,5 millions, soit 30 millions de moins, a été inscrit au budget 2015 et qu'aucun crédit de personnel n'a été prévu pour compléter le cadre défini par la loi BHV. S'agissant des frais de

fonctionnement, l'arriéré serait de 182,9 millions.

"Serait" car, relève la Cour des comptes, il... n'existe pas de relevé complet des dettes.

Quoi qu'il en soit, la mesure d'économie linéaire de 20% sur les crédits de fonctionnement, en 2015, entraînera, dit la Cour, une diminution de 63 millions d'euros. Dans ces conditions, ajoute-t-elle, il sera impossible de liquider les dépenses liées aux frais de fonctionnement des prisons et de l'ordre judiciaire en général.

Quant aux frais de justice, la Cour annonce un déficit de 88,2 millions d'euros pour 2014, déficit... supérieur au crédit de 71,2 millions inscrit au budget 2015.

Des assurances mais...

Koen Geens, qui fut ministre des Finances, conteste ou relativise ces chiffres. Il se veut rassurant, promet que les magistrats seront payés, que les cadres seront remplis, que des glissements d'un poste à l'autre permettront des économies. Supposons qu'il réussisse à colmater les brèches recensées par la Cour des comptes. Que restera-il ensuite comme moyens pour mener les réformes ambitieuses que son gouvernement annonce? On se le demande.